

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23/05/2024

Séance du 29 mai 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de mai à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Eloi ALBET, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Sophie CANTALOUBE à Viviane RAMONDENC, Gérard DRESSAYRE à Claude CHIBAUDEL, Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Eric HOULES à Franck COUDERC, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES, Jean-Claude TOUREL à Xavier PUECH, Patrice VIALA à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

**Absents :** Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Guy SALES

**Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance**

-----  
N°20240529\_082

**Objet :** Réhabilitation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance  
Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux – Lot n° 7 Electricité

Considérant la délibération N° 20230906\_120bis en date du 06 septembre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance,

Madame la Présidente précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 7 – Electricité – attribué à la SAS MALAVAL.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires :

- Travaux supplémentaires de construction non prévus au marché et demandés par le maître d'ouvrage : plus-value liée à des travaux au niveau de la chaufferie.

Madame la Présidente présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant Base	Avenant	Nouveau Montant
10	SAS BELET ISOLATION	16 506,53	5 123,55	21 630,08
	T.V.A. 20 %	3 301,31	1 024,71	4 326,02
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>19 807,84</b>	<b>6 148,26</b>	<b>25 956,10</b>

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le LOT N° 7 Electricité comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*